



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fermeture de classes

Question écrite n° 11596

### Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème grave que représentent les mesures de fermeture de classes dans les écoles communales, envisagées dans les arrondissements de Cambrai et d'Avesnes à la prochaine rentrée scolaire. Alors que la fiche SID no 37 du 9 février 1994 souligne que le budget de l'éducation nationale sera, cette année encore, le premier budget de l'Etat et qu'il progressera de 9 milliards en 1994, on s'interroge sur la bonne utilisation des crédits et leur répartition sur le territoire. Le département du Nord, considéré à tort comme totalement urbain, est en déficit de postes. La moyenne d'élèves par classe y est supérieure de 1 p. 100 à la moyenne nationale. Pour simplement combler cette différence, et mettre le département du Nord au niveau des autres départements français, il serait nécessaire de créer 300 postes. Au lieu de cela, l'administration envisage des suppressions sans même respecter ses propres critères. Le Cambresis et l'Avesnois, deux régions sinistrées classées en objectif 2 et 1, ont besoin de conserver pour l'avenir toute leur capacité en matière d'éducation. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour maintenir les classes existantes en milieu rural et développer les moyens de l'école publique dans le Cambresis et l'Avesnois.

### Texte de la réponse

La rentrée scolaire 1994 a été préparée à moyens constants. Or, si les effectifs sont en baisse au niveau national, ils continuent de croître dans les régions en expansion démographique ou il faut se préparer à accueillir 26 000 élèves de plus. Il a donc fallu procéder, cette année encore, à des transferts d'emplois des départements en baisse d'effectifs vers les départements en hausse. Les mesures de rentrée ont été conduites en tenant le plus grand compte de la situation et des responsabilités des départements. Le département du Nord connaît depuis plusieurs années une baisse sensible de ses effectifs. Ainsi, à la rentrée 1993, il y a eu une diminution de plus de 4 000 élèves. En 1994 il est prévu une nouvelle baisse démographique d'environ 2 600 élèves. C'est dans ce contexte qu'il a été finalement décidé de retirer 62 emplois d'enseignant du premier degré de la dotation départementale pour la rentrée 1994. Ce prélèvement a été fortement pondéré en raison de l'importance des zones défavorisées dans le département et n'est pas de nature à détériorer des conditions de scolarisation favorables qui se traduisent, notamment, par un taux d'encadrement global « postes/effectifs » (4,91 postes pour 100 élèves) supérieur au taux d'encadrement d'objectif retenu pour les départements comparables par la structure du réseau des écoles (4,80 postes pour 100 élèves). Ce taux devrait continuer à s'améliorer en 1994 en dépit des suppressions d'emplois. Malgré cela, l'académie de Lille, dans le cadre des mesures prises en prévision de la rentrée scolaire, a reçu 12 emplois nouveaux d'enseignant du 1er degré. Ces emplois, ajoutés à d'autres que les inspecteurs d'académie changeront d'affectation en remettant devant les élèves dans une classe des personnels jusqu'alors occupés à d'autres tâches, permettront d'ouvrir ou de maintenir 36 classes supplémentaires.

### Données clés

Auteur : [M. Bataille Christian](#)

**Circonscription** : - SOC

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 11596

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 28 février 1994, page 981

**Réponse publiée le** : 25 avril 1994, page 2052